

**Procès-verbal de la soutenance de la thèse de Monsieur David  
Stans ayant pour titre : *Le comité permanent de contrôle des  
services de renseignements dans sa relation avec le Législatif et  
l'Exécutif : cohérence ou incohérence ?***

La soutenance de thèse de Monsieur David Stans a eu lieu le 14 juillet 2014, de 16h00 à 18h00, à la salle du Conseil de la Faculté de droit, de science politique et de criminologie de l'Université de Liège, au domaine du Sart Tilman.

Cette thèse est dirigée en cotutelle avec l'école doctorale de science politique de l'Université Gent.

Le Professeur Herwig Reynaert (Universiteit Gent) a agi en tant que président du jury et le Professeur André Dumoulin (Université de Liège) en tant que secrétaire.

Les autres membres du jury, également tous présents, étaient, par ordre alphabétique :

Monsieur le Professeur Marc Cools (Universiteit Gent), membre du jury;

Madame le Professeur Ann-Lawrence Durviaux, (Université de Liège), membre du jury;

Monsieur le Professeur Quentin Michel (Université de Liège), promoteur, membre du comité de thèse;

Monsieur le Professeur Guy Rapaille (Comité R), membre du jury.

Le candidat a présenté un travail de recherche en langue française dans le domaine des systèmes de contrôle mis en place par l'Etat pour garantir l'exercice du contrôle de la responsabilité sur la gouvernance du renseignement. Il s'agit plus particulièrement d'examiner en Belgique l'action du Comité permanent R dans sa relation avec certains acteurs du pouvoir exécutif et le Parlement. Le sujet présente le caractère d'originalité propre à une thèse de doctorat. Il correspond par ailleurs à un matériau de recherche particulièrement complexe et difficile d'accès.

L'orthographe, la syntaxe et la grammaire sont d'excellente qualité. Le plan est clair et lisible. La thèse est, par ailleurs, très bien équilibrée et se structure en sept chapitres dont la cohérence interne est toujours solide. Leur séquence est logique et en lien avec la question de recherche. Ainsi, le fil du raisonnement se suit clairement du début jusqu'à la fin – notamment grâce aux réflexions intermédiaires – et permet au lecteur d'en tester, avec beaucoup d'aisance, la pertinence et la robustesse. L'organisation du texte témoigne des qualités pédagogiques certaines du candidat.

Il convient également de souligner la maturité du candidat qui au terme de sa réflexion et à la suite des conclusions générales, formule un ensemble de réflexions personnelles solides relatives à des modifications qui pourraient être engagées pour améliorer les interactions entre les organes étudiés.

Le choix méthodologique s'articule sur un processus en trois temps.

Le candidat s'attache tout d'abord à préciser le cadre théorique du contrôle démocratique du renseignement en articulant l'analyse autour des concepts de contrôle et de responsabilité. Il convient de noter l'intelligence de l'analyse qui dépasse la simple confrontation entre secret et transparence pour tenter d'identifier le point d'équilibre entre les obligations sécuritaires de l'Etat et la préservation des exigences découlant des principes de démocratie et des libertés fondamentales.

Il s'interroge ensuite sur la place de trois des acteurs de la gouvernance du renseignement que sont le Comité R, le Parlement et certains acteurs de l'exécutif. Pour ce faire, il utilise une triple approche (chronologique, légale et analytique) de la norme et de son évolution sur une période fixée de 20 ans. Cette approche se fonde sur un triple questionnement (maintien des caractéristiques, capacité de recours et mise en œuvre des prérogatives) au travers d'une étude des interactions entre les trois acteurs sélectionnés.

L'attention et la rigueur dans la sélection du corpus de la production normative étudiée par le candidat démontre de son souci constant d'écartier les risques de subjectivité dans un domaine où l'ensemble du processus interne formel et informel n'est accessible au chercheur que de manière limitée. L'examen consciencieux et systématique de vingt années de documents (normes générales et particulières, rapports publics et questions parlementaires) éclaire les fondements de l'évolution de la norme et soutient avec efficacité l'analyse des interactions.

La méthode légistique retenue et adaptée au cas spécifique s'avère particulièrement convaincante et atteste de l'intérêt pour la science politique de l'étude approfondie de la norme et de la maîtrise du doctorant dans cet exercice. Si le candidat utilise toute la force de cette démarche qu'il a bien ciblée, il sait aussi en reconnaître les faiblesses et ouvre une discussion au plan méthodologique qui apporte un éclairage particulièrement pertinent pour les recherches futures.

Finalement, la troisième partie tente de vérifier si le modèle belge a conduit ou non à l'amélioration de la gouvernance du renseignement en termes de contrôle et de responsabilisation. Pour y répondre, le candidat articule son raisonnement autour du renforcement des caractéristiques du cadre normatif, de l'accessibilité des acteurs et de l'action du Comité R sur l'exercice de leurs prérogatives. Son analyse démontre avec rigueur l'évolution complexe des interactions et motivations des acteurs du renseignement et nuance la réponse qu'il ponctue par des recommandations pertinentes.

Le candidat a présenté oralement les résultats de son travail en exposant dans le temps imparti, de manière particulièrement éclairante, le sujet, la méthode, le

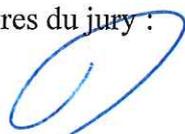
questionnement ainsi que l'essentiel de ses conclusions.

Enfin, le candidat a répondu aux objections qui lui ont été faites et aux questions qui lui ont été posées avec nuance et précision en amplifiant son travail écrit.

En conclusion, le jury proclame le candidat docteur en sciences politiques et sociales et recommande la publication des résultats obtenus qui méritent assurément d'être diffusés tant auprès du monde scientifique que celui de la gouvernance du renseignement.

Liège, le 14 juillet 2014

Membres du jury :

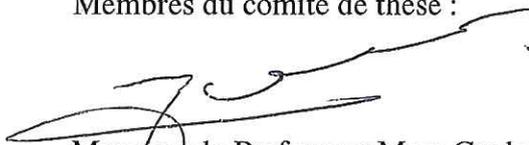


Monsieur Guy Rapaille (Comité R);



Madame le Professeur Ann-Lawrence Durviaux, (Université de Liège).

Membres du comité de thèse :



Monsieur le Professeur Marc Cools (Universiteit Gent), co-directeur;



Monsieur le Professeur André Dumoulin (Université de Liège), secrétaire du jury;



Monsieur le Professeur Quentin Michel (Université de Liège), co-directeur ;



Monsieur le Professeur Herwig Reynaert (Universiteit Gent), président du jury.